

LES ORIGINES DU BLASON DE LA VILLE DE COMPIÈGNE

par

Jean-Claude BRAULT

Les anciens héraldistes, si prompts à attribuer des origines aussi anciennes que fantaisistes aux armes des grandes familles, ne se sont pas étendus sur celles des villes ; “même les livres de blasons qui sont à présent si fréquents, n’en parlent point” écrit déjà P. de la Planche en 1669. Pour Compiègne, on pourrait s’attendre à ce que d’éminents historiens locaux ou même généraux aient épuisé le sujet ; il n’en est rien. Aucune étude systématique n’a été publiée sur ces armoiries de Compiègne (fig. 1) ; on ne peut signaler qu’une maigre brochure de Francis de Roucy ; Louis Carolus-Barré a fait une communication à la Société historique sur un aspect très partiel du problème, dont nous n’avons qu’un bref résumé.

Jacques Mourichon, président de la Société, y a fait également, le 20 juin 1950, une causerie - c’était en effet un très agréable causeur - sur les dites armoiries, “données en 1218”. Le Bulletin XXIV n’en dit pas davantage. Les procès-verbaux des réunions de 1901-1903 montrent que Francis de Roucy souhaitait la réalisation d’un bon modèle de “l’antique blason” de notre ville, et cite “les modèles dont on devra s’inspirer” : M. Fleuret, le comte de Bréda. Les plus anciens héraldistes généraux des villes, Traversier (1842-1860) et Guilbert (1845), le plus précis, renvoient à des lettres patentes de Philippe Auguste en 1218. Ni le dessin, ni le blasonnement de Traversier, ne correspondent ponctuellement à ce blason, qu’on retrouve en revanche dans Guibert, et ensuite constamment sans modification¹.

Les historiens de Compiègne n’y consacrent que quelques lignes répétitives, sans le plus souvent citer leurs sources². Selon une tradition

(1) Pour le dessin : BNF, microfilm couleur ICR 921.

(2) Ainsi Graves, vol. X, 1855, p. 120 ; J. Delvigne, p. 73 ; G. Matherat, p. 16 ; J. Mourichon, p. 25 ; Vatout, p. 107.

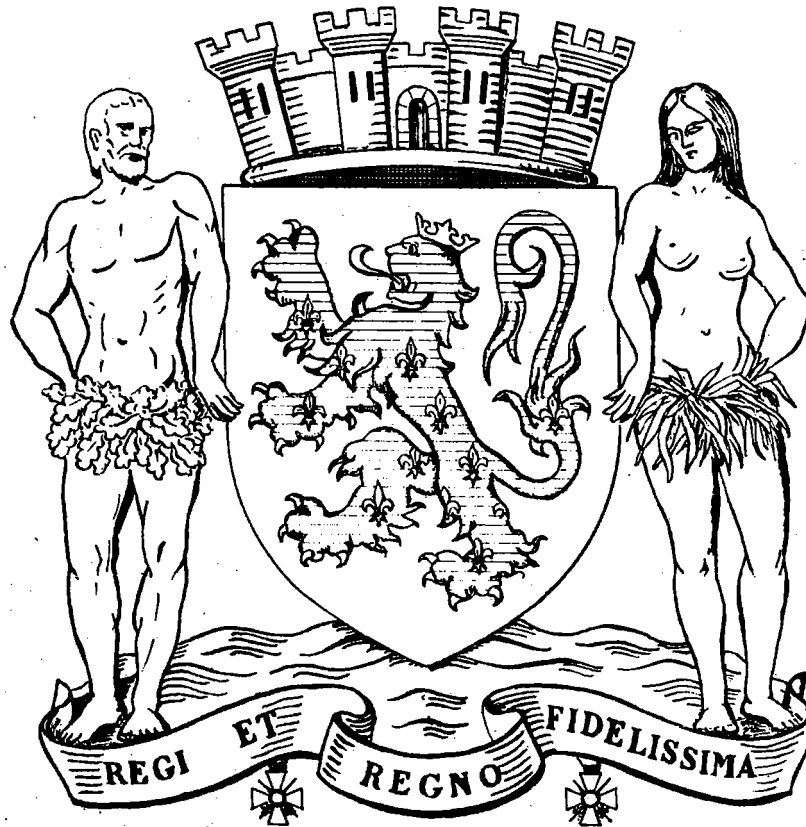


Fig. 1. Armes de la Ville de Compiègne.

orale continue et pluri-séculaire c'est le roi Philippe Auguste qui remit aux Compiégnois leurs armes, en remerciement de leur participation à la bataille de Bouvines. J. Mourichon ajoute qu'elles furent confirmées sous Louis XIV par d'Hozier, chargé de la révision de tous les titres et armoiries.

Le texte de Vatout tend à devenir un paragraphe standard : "Philippe Auguste, pour reconnaître le dévouement et le courage des habitants de Compiègne, a donné à leur cité, par lettres patentes de 1218, des armes qui étaient : "d'argent au lion d'azur, armées et lampassées de gueules, couronnées d'or et chargées de six fleurs de lis du même, avec la devise *Regi et Regno fidelissima*" (le féminin pluriel : armées, lampassées, couronnées, ne se rapporte à rien). On voit encore aujourd'hui sur la façade de

l'Hôtel de ville quelques traces de ces armes, dont les supports étaient un sauvage et une sauvagesse nus (fig. 2). Le temps a fait disparaître les fleurs de lis mais a respecté la devise, témoignage glorieux d'une fidélité et d'un patriotisme dont Compiègne a donné les preuves dans tous les siècles".

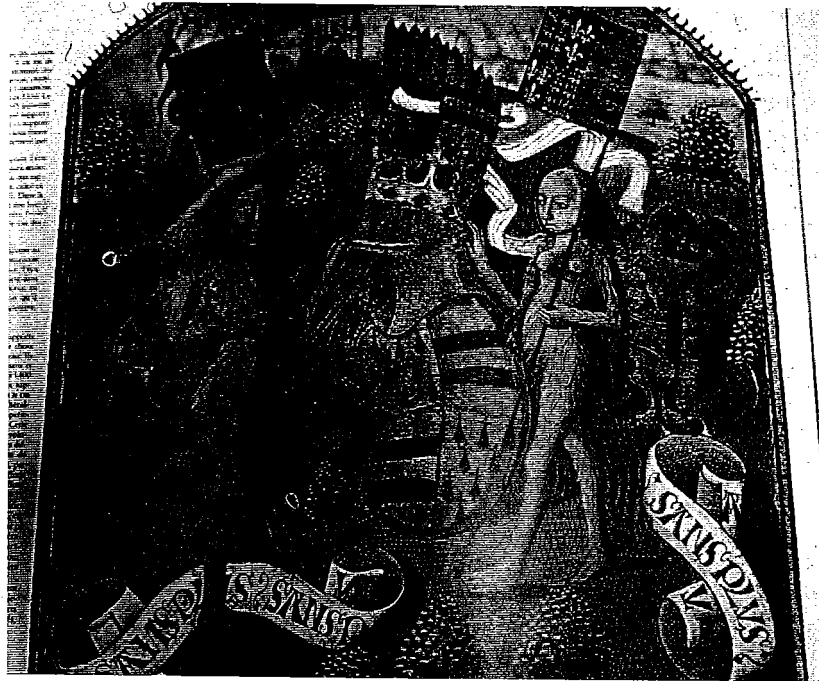


Fig. 2. Armes de Jean de Maestroit (1473).

Or aucune mention n'existe de lettres patentes ou autre écrit de Philippe Auguste par lesquelles il aurait attribué des armes à Compiègne ; l'Armorial général dressé par d'Hozier en exécution de l'édit fiscal de 1696 ne contient pas les armes de Compiègne ; les traces les plus anciennes du lion de Compiègne sont celui ayant couronné le beffroi de l'Hôtel de ville, sans doute dès sa construction, en tous cas mentionné en 1530 et détruit à la Révolution ; deux couleuvrines de 1579 (fig. 3) et l'Armorial des villes de France de Pierre de la Planche en 1669. Il existe aux Archives nationales quatre sceaux et contre-sceaux utilisés aux XIII^e et XIV^e siècles par la Ville de Compiègne, mais qui ne contiennent pas de lion.



Fig. 3. L'une des deux couleuvrines de 1579, musée Antoine Vivenel, dépôt à l'Hôtel de Ville de Compiègne.

I - Description de l'écu

L'écu, la partie la plus ancienne des armoiries, avec le heaume et le cimier (ici sans objet) doit se blasonner ainsi, selon les principes de la lecture des blasons énoncés par le Père Ménétrier : **“D’argent au lion d’azur, armé et lampassé de gueules, semé de fleurs de lis d’or, couronné du même”**.

L’orthographe “lys” est archaïsante et n’a été jugée plus ancienne et plus noble qu’au XIX^e siècle seulement³. On n’a pas établi avec certitude l’origine de la fleur de lis héraldique ; M. Pastoureau penche pour une stylisation du lys botanique, également associé par les peintres à la fleur offerte à la Vierge Marie par l’archange Gabriel. En langage héraldique strict, l’adjectif fleurdelysé ne doit pas être employé à la place de “semé de fleurs de lis”, car il désigne une fleur unique au bout d’un meuble allongé tel un sceptre, une croix, etc...

La trace la plus ancienne de l’écu de Compiègne est la suivante : “A Loys Dancourt, brodeur, pour avoir fait à la **saint Crespin** (25 août) **1445** quatre escussions dez armes de ladite ville c’est assavoir **un lion rampant d’azur semé de fleurs de lis d’argent et assis sur un escu d’argent** et livré les estoffes pour yceux escussions pour être portés aux torches que l’on porte de ladite ville au jour de la saint Crespin à la procession, mandé et quittancer pour approuver, 5 sols parisis”⁴. Dans cette description, qui n’est pas en très bonne langue héraldique, il faut noter que l’adjectif “rampant” est explétif, et que la couleur des fleurs de lis est peut-être erronée. C’est bien mon opinion, comme c’était celle de M. Fleuret en 1901⁵, qui cite ce document que je n’ai nullement découvert mais qui a été un peu perdu de vue ensuite.

Formé à partir des éléments les plus répandus de l’héraldique classique : l’argent, l’azur, l’or, un lion, des fleurs de lis, le blason de Compiègne est une très bonne composition, et à première vue n’a été utilisé par nulle autre personne physique ou morale.

La ville d’Assise en Italie a pour armes un lion rampant non couronné, dans un dessin monumental très pur. Au début du XVI^e siècle, le comte de Crichton, chancelier d’Écosse, porte d’azur au lion d’argent armé et lampassé de gueules, couronné d’or⁶, donc très près des armes de Compiègne, aux fleurs de lis près.

(3) R. Pastoureau, *Les emblèmes de la France*, v^o fleur de lis.

(4) Registre des comptes de la ville, CC 17 f^o 60 r^o.

(5) P.V. de la Société historique, 1901, p. 61.

(6) n^o 965 du *Grand Armorial de la Toison d’or*.

Ne serait-ce que pour cette raison, il serait dommage de l'abandonner, et d'ailleurs il n'en est pas question. On peut présumer qu'il remontait alors (1445) à de très nombreuses décennies, la Ville ayant eu d'autres soucis pendant les destructions très importantes dues à la guerre de Cent Ans.

En 1463, Compiègne fait refaire ses armoiries qu'elle appose sur les portes de Pierrefonds et de Paris, sur l'hôtel de ville et sur le pont⁷.

En 1788, selon un bibliothécaire de la Ville, on blasonne comme je l'ai énoncé plus haut, et constamment ainsi depuis (parfois le semé de fleurs de lis est mal lu, et remplacé par six fleurs de lis).

De par sa position héraldique naturelle, et sans qu'il soit besoin de le préciser, le lion est "adextré" (tourné vers la gauche, pour qui regarde l'écu) et dressé sur ses pattes arrières, ou mieux sa patte arrière gauche, c'est à dire "rampant" (ce qui signifie "grim pant" dans la langue du blason).

Les fleurs de lis font penser à une origine royale. Certes, les héraldistes modernes nous disent que cet élément n'est nullement réservé au roi, tout au moins dans la plus ancienne période du blason (XIIIe au XVe siècle). La ville de Vienne, en Autriche, porte trois fleurs de lis, qui ne sauraient être celles du roi capétien, de même que le seigneur de Moreuil au tournoi de Compiègne. Cependant, il a de tout temps existé des liens étroits, une vraie dilection entre tous les membres des dynasties régnantes en France, la ville de Compiègne et ses habitants⁸.

Louis VI le Gros, dans ses lettres de sauvegarde de 1108, commence par évoquer la prédilection des rois de France pour Compiègne, et la dignité de son éminent sanctuaire, Saint-Corneille.

Jeanne d'Arc portait un semé de fleurs de lis sur son étendard, et deux lis figuraient sur les armes attribuées par le roi Charles VII à sa famille.

Compiègne est la première par le rang des quarante-trois "bonnes villes du royaume" citées en 1314. Elle faillit même devenir sinon une capitale, du moins la résidence fixe du roi. Les bonnes villes pouvaient porter au chef de leur écu les trois fleurs de lis royales, posées en fasce (horizontalement)⁹, ainsi d'Amiens, de Laon, de Crépy en Valois, ou encore un chef semé de fleurs de lis : Noyon ancien.

(7) Ph. Racinet dans *Histoire de Compiègne*, p. 95.

(8) Voir les citations frappantes rapportées par G. Matherat.

(9) M. Pastoureau, *op. cit.* p. 162.

Par une ordonnance de 1260, saint Louis impose aux maires des bonnes villes de venir une fois l'an à Paris, accompagnés de trois ou quatre échevins, afin de rendre compte à l'administration royale de sa gestion financière¹⁰. Selon la Grande Encyclopédie, les bonnes villes étaient "celles qui avaient une commune et des magistrats jurés et auxquelles le roi avait accordé le droit de bourgeoisie, avec affranchissement de la taille et autres impositions". Les maires des bonnes villes assistaient au sacre du roi. Les historiens modernes voient dans les bonnes villes des communautés privilégiées auxquelles il convenait de donner la parole, mais aussi que le roi entendait soumettre à son contrôle¹¹.

Dans la hiérarchie napoléonienne, Compiègne n'était qu'une ville de seconde classe, dont le maire était nommé par l'empereur, et non plus une "bonne ville".

Avant d'avoir des armes, Compiègne utilisait un sceau, sans doute depuis que le roi Louis VII lui avait accordé une charte communale en 1153, et sinon des armoiries (attestées un peu plus tard pour les villes que pour les personnes), du moins, pour ses "sergents", des couleurs dont nous n'avons pas la trace.

La ville était fortifiée, d'abord par des palissades de bois et de terre, puis en pierres, et formait le dernier verrou défensif de l'Ile de France, d'abord vers la Normandie (jusqu'à Philippe Auguste) ensuite vers la Flandre et le Saint-Empire, sur la route des invasions.

Le roi Louis IX, dans sa jeunesse, selon une tradition orale indiquée comme possible par L. Carolus-Barré, était venu avec sa mère Blanche de Castille se réfugier à Compiègne, depuis son manoir de Royallieu. Il y donna un très important tournoi en 1238 ; le nombre et la qualité de ses hôtes indiquait qu'il en assurait la protection.

La seconde enceinte, adossée à l'Oise, est un fort rempart en pierre, flanqué de nombreuses tours engagées, dont il subsiste d'importants fragments, qui pourraient selon G. Matherat remonter à Philippe Auguste (fin du XIIe siècle), comme celle de Paris. J. Mourichon l'estime plus ancienne, tout au moins quant à son tracé : Philippe Auguste la fit réparer, ce qui implique qu'elle existât. Il émet l'hypothèse que les palissades en bois existant à cette époque le long de l'Oise aient été ensuite remplacées par un mur. Quoiqu'il en soit, après les batailles de Crécy et de Poitiers, Charles V les fit restaurer (début du XVe siècle).

(10) Jacques Le Goff, *Saint Louis*, p. 282.

(11) Chevalier, cité par Le Goff.

II - La concession royale

Toujours selon la tradition, ces armoiries auraient été concédées à la ville par le roi Philippe Auguste, pour remercier ses habitants de leur participation à la bataille de Bouvines (1214). Qu'en est-il exactement ?

1 - La participation des Compiégnois est certaine¹².

2 - Les concessions d'armoiries ont pu au Moyen Age être le fait des ducs, de princes, de rois, du XIVe au XVIIe siècles. R. Mathieu cite en 1187 une concession par le roi d'Aragon. S'agissant du roi de France, de telles concessions sont plus tardives¹³.

C'est seulement en 1252 qu'on relève la concession d'armoiries à des personnes physiques : par le roi Louis IX au sire de Joinville, et plus certainement en 1315 par le roi Louis X, en 1249 par Charles VII aux frères de Jeanne d'Arc, en 1441 par le même, pour actions d'éclat. Les trois armoiries attribuées à des personnes physiques par le roi Philippe Auguste ont été reconnues comme étant des faux remontant au mieux au XVIe siècle¹⁴.

Elle peut consister en une fleur de lis en composition dans l'écu : fleur unique pour la ville de Blois, qui porte "d'azur à la fleur de lis d'or", mais seulement depuis Louis XII, époque à laquelle ont été incorporées à l'écu deux portants, un loup et un porc-épic.

R. Mathieu en cite quelques unes, en nombre faible cependant¹⁵. M. Pastoureau¹⁶ reproduit une miniature de 1456 représentant Guillaume de Gâvre recevant de son suzerain l'honneur de porter ses armes, en l'occurrence un lion.

Elles sont rares. M. Pastoureau écrit sévèrement : "Sous l'Ancien Régime, on a beaucoup discuté pour tenter d'expliquer la présence de fleurs de lis dans les armes de telle ou telle famille, de telle ou telle communauté. Plusieurs auteurs n'ont pas hésité à créer des légendes et des ascendances glorieuses mettant en avant une lointaine parenté avec la dynastie capétienne ou bien imaginant un service rendu à la couronne. Rien de tout cela ne s'appuie sur la réalité historique. Les concessions de fleurs de lis par les rois de France sont extrêmement rares. Dans l'immense majorité des cas, la présence de fleurs de lis dans un écu n'est dû qu'à l'indice de fréquence élevé de cette figure parmi les meubles du bla-

(12) Guillaume Le Breton, *Chroniques du règne de Philippe Auguste*.

(13) Remi Mathieu, *Le système héraldique français*, 173.

(14) Michel Nortier, lettres à l'auteur du 16 novembre 2000 et 11 février 2001.

(15) *op. cit.* p. 179 et planches n°40 à 45.

(16) *op. cit.* p. 259.

son (...) On en trouve dans toute l'Europe occidentale, la petite et moyenne noblesse, les armoiries ou emblèmes para-héraldiques des paysans, les sceaux de ces derniers. Nous sommes fort loin de la fleur de lis royale¹⁷. Sept cents villes françaises environ possèdent une fleur de lis sur leur blason, sans qu'il soit allégué que l'attribution résulte d'une origine royale pour chacune d'elle. D'ailleurs, armes choisies et armes concédées étaient d'égale valeur¹⁸.

En ce qui concerne les villes, par lettres patentes du 19 juin 1369, Charles V accorde le chef semé de fleurs de lis à Abbeville (augmentation d'armoiries) afin de récompenser le loyalisme de ses habitants ; en 1435, Charles VII donne à Meulan un écu semé de fleurs de lis ; en 1481 Louis XI donne à Arras "d'azur semé de fleurs de lis d'or, chargé de l'oriflamme de Saint-Denis". Philippe Auguste, d'après une autre tradition apocryphe à en croire Michel Nortier, aurait attribué à la ville de Tournai dès 1187, à l'occasion de son rattachement à la couronne, ses premiers sceaux¹⁹. Verdun portait en 1627 "d'azur à une fleur de lis d'or surmontée d'une couronne royale du même". Mais en 1396, le sceau de la ville représentait une ville fortifiée avec sa cathédrale²⁰. Les bonnes villes portaient un chef de France, nombreuses aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles (ainsi de Paris attesté en 1358). Citons encore les deux fleurs de lis attribuées par Charles VII à la famille du Lys.

Ainsi Philippe II de Nanteuil en Valois utilisait-il un sceau "figurant un cavalier armé de toutes pièces, l'épée haute, le bouclier au bras, semé de fleurs de lis, de même que sa cotte d'armes. Le cheval est couvert d'un caparaçon qui est partiellement semé de fleurs de lis. On voit en contre-sceau les armes de Philippe, qui sont six fleurs de lis, placées 3, 2, et 1"²¹. Hugues de Bastons, bailli du roi, porte le champ fleurdelysé en 1207²².

La tradition attribue l'emprunt du lion à celui de Ferrand, comte de Flandre, le principal vaincu de Bouvines, avec l'empereur d'Allemagne et le roi d'Angleterre. Il existe en effet, rarement, des armes assumptives qui sont celles de l'adversaire vaincu au cours d'une bataille²³. Il n'est pas inconcevable que l'auteur des armes de Compiègne ait modifié les

(17) M. Pastoureau, *op. cit.* p. 61 et *Les emblèmes de la France*, v^o fleur de lis.

(18) M. Pastoureau, *op. cit.* p. 612. Sur les bonnes villes, voir ci-dessus.

(19) Willems, *Armorial français*, t. XIII, p. 136.

(20) Jacques Meurgey, *Verdun*.

(21) Père Anselme; cf. dom Carlier, *Histoire du duché de Valois*, 1754, t. IV, p. 125.

(22) R. Mathieu, p. 153.

(23) R. Mathieu, n^o 157.

“émaux” (couleurs) du lion de Flandre, “d’or au lion de sable, armé et lampassé de gueules”, pour lui donner ceux de France.

Le comte de Flandre n’était pas un inconnu pour les Compiégnois, puisque son prédécesseur Beaudoin, en 1106 (il est vrai d’une autre famille), rendait foi et hommage à son suzerain Philippe Auguste (*fecit hominem regi*), en présence de Guillaume, archevêque de Reims, et de nombreux autres témoins. Les armes de France les plus anciennes (1180) représentent un écu semé de fleurs de lis : les trois fleurs isolées, posées 2 et 1, interprétées plus tard comme “sapience, foi et chevalerie”, n’apparaissent que dans le courant du XIII^e siècle, pour se généraliser à la fin du XV^e²⁴.

Passé cette époque et jusqu’à la Révolution, le semé de fleurs de lis continue à être utilisé sur les caparaçons des chevaux, les manteaux royaux (cf. les célèbres manteaux de sacre des Bourbons jusqu’à Louis XVI), etc... Quant au bleu, c’est bien la couleur familiale capétienne.

Plus généralement, la Flandre est la terre d’élection du lion héraldique, ce qui n’empêche pas de retrouver celui-ci avec une grande fréquence dans l’Europe entière. La ville de Crépy en Valois adopte pour son sceau le lion de Flandre²⁵.

De manière plus ambiguë, R. Mathieu note aussi que le fait de porter les armes d’autrui était au Haut Moyen-Age un signe de soumission, à telle enseigne que les armes seigneuriales portées par une ville pouvaient traduire un lien de dépendance à son égard²⁶.

On peut citer le Prince Noir, prenant après la bataille de Crécy (1346) les trois plumes blanches du roi de Bohême, allié du roi de France, aveugle, en témoignage de son courage²⁷.

4 - Michel Nortier, conservateur en chef à la Bibliothèque nationale, éditeur des actes de Philippe Auguste, pense qu’il s’agit d’une légende romantique²⁸, réserve étant faite d’un document du roi qui aurait pu être égaré. Comme on le verra, cela ne préjuge pas de l’ancienneté du lion.

5 - La ville voisine de Crépy en Valois possède depuis les Capétiens, ou en tout cas depuis Henri IV, des armes qui ont évolué au cours des temps : d’or chargé d’un lion (ou léopard) de sable, au chef chargé de trois fleurs de lis, qui ont pu être brisées (par les Orléans, comtes de Valois) et

(24) M. Pastoureau, *Les emblèmes*. v^o fleur de lis.

(25) Louis Carolus-Barré, *Études*, t. III, p. 47.

(26) R. Mathieu, p. 153.

(27) Claude Mossé, *Les histoires de l’histoire*, Le Bas Moyen-Age.

(28) Lettre, *op. cit.*

d'une couronne brochant sur le tout (M. Fillion). Quant à la ville presque historiquement jumelle, au Haut Moyen-Age, de Soissons, elle porte de gueules à la fleur de lis d'argent.

6 - Le département de l'Oise a adopté il y a une quinzaine d'années le blason "d'azur à une bande d'argent, chargé en chef de quatre barres d'or (?) et en pointe d'un semis de fleurs de lis d'or" (de France ancien, ou de Valois). Hélas, un logotype l'a chassé depuis !

7 - La Picardie n'a jamais eu d'armes à proprement parler, car le comté fut rattaché au domaine royal dès 1185. Dans le sceau des actes de la faculté des arts d'Amiens, gravé en 1513 et utilisé jusqu'à la Révolution, on trouve quatre quartiers :

- au 1, d'azur à trois fleurs de lis d'or (de France).
- au 2, d'azur à quatre lionceaux d'or (Vermandois ?).
- au 3, d'or au lion de sable (comté de Flandre).
- au 4, de gueules à quatre lionceaux d'or (courage des Picards à la bataille de Bouvines²⁹).

Les Compiégnois n'auraient-ils pas procédé au XIII^e siècle exactement comme l'auteur de ce blason ? Compiègne n'a jamais dépendu d'une Picardie historique aux contours incertains, à peine d'une Picardie linguistique dont la frontière devait se situer aux environs de la vallée du Matz (ex. de mots picards : la Bancloque, les Picantins) mais seulement depuis le milieu du XX^e siècle, d'une Picardie administrative.

III - Le dessin du lion

Le lion est une figure très ancienne et très courante dans le blason. Il évoque la force et la vaillance : dans le roman de Renart, Noble le lion est le roi des animaux. Décrivant les armoiries de la ville de Compiègne telles qu'il les connaissait, le chanoine Delvigne écrit, avec un lyrisme qu'on ne retrouve pas chez les héraldistes modernes : "Le lion symbolise le courage ; le rouge de sa langue et de ses ongles dépeint l'ardeur à défendre les nobles causes, et le blanc du champ, la pureté de l'attachement ; les six fleurs de lis attestent les services rendus à la royauté, les créneaux et la couronne rappellent les sièges soutenus avec honneur"³⁰.

Citons avec réserves, et on peut gommer les adjectifs, la description du lion héraldique par P.-B. Gheusi : "Le lion ne doit rien avoir de naturel. On lui donnera donc une tête énorme, hérissée d'une crinière en désordre, une gueule et des pattes formidablement armées de dents carnassières et

(29) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XV.

(30) Chanoine Jean Delvigne, *L'église Saint-Jacques de Compiègne*, p. 73.

de griffes acérées. Sa queue, robuste se relève, légèrement infléchie sur l'échine, pour laisser retomber sa lourde hampe sur les reins du fauve³¹. Quelques caractéristiques sont bien vues, mais cette flamboyante définition a le défaut de donner à croire qu'il n'existe qu'un seul modèle "officiel" de lion ; sa représentation a pu varier en fonction de la forme de l'écu, qui s'est transformé au cours des siècles.

Au milieu du XV^e siècle, le lion du comte de Salisbury et de sa femme, reproduits dans le *Traité d'héraldique* de Michel Pastoureau, avait encore un dessin vertical, très archaïque ; de même les armes de Frauenfeld, reproduites dans le *Grand livre de l'héraldique* de Neubecker.

F. de Roucy a critiqué le dessin architectural utilisé dans les divers édifices compiégnois à la fin du XIX^e siècle (pignon de l'Hôtel-Dieu, octrois, écoles,...) en des termes pleins d'humour : "le lion fait le beau comme un chien savant ; il tire une langue à rendre jaloux un éléphant". Les héraldistes modernes ne souscrivent pas à ces critiques : le lion a bien une posture d'attaque ("rampant" signifie grim pant) ; la langue et les griffes sont surdimensionnées, de manière à rendre plus facile l'identification à distance de l'animal. Le dessin que propose V. Cauchemé à la suite de l'article de F. de Roucy relève davantage du gothique fleuri que de l'époque de la bataille de Bouvines³².

Le lion de Compiègne comme celui de Flandre sont bien ostensiblement "armés et lampassés" de gueules. Celui de Compiègne est en outre couronné d'or. Cette couronne est la couronne héraldique à trois fleurs d'or (modèle du XIV^e siècle) qui rappellent les fleurs de lis du corps du lion, et aussi la couronne royale, sous réserve de ce qui est dit plus haut³³. Le lion couronné, rare à l'origine, devient très fréquent à partir du XIV^e siècle ; neuf fois sur dix, la couronne est d'or³⁴. Le dessin de V. Cauchemé, qui place la couronne en chef, surmontant la tête du lion et détachée de celle-ci, n'est pas satisfaisant : elle repose sur la tête de celui-ci et est posée en oblique.

(31) P.B. Gheusi, *Blasons des villes d'Europe*, p. 246.

(32) Le comte de Bréda avait cru trouver dans un dessin "modernisé" du lion le caniche d'un tableau à la mode vers 1850; intitulé "Le chien du régiment".

(33) La couronne royale coiffant le lion de Compiègne est qualifiée de "civique" dans une délibération de la commission départementale du 20 avril 1814. Napoléon est toujours nominativement empereur lorsqu'il autorise sur la demande du sous-préfet Delmas, et après avis du célèbre généalogiste Chérin, M. de Lancry, maire de la ville, à ajouter aux armes de sa famille, celles de Compiègne, en remerciement des services rendus à la ville.

(34) M. Pastoureau, *Traité*, p. 142.

Les principales différences relevées par Neubecker et Pastoureau³⁵ dans l'évolution historique du dessin du lion héraldique en général sont les suivantes :

- pour le lion "classique" (XIII^e au XIV^e siècle), l'axe du corps est vertical, la tête est allongée, la patte postérieure droite est dressée (pour une raison simplement graphique, la postérieure gauche s'allonge au plus étroit de l'écu), la queue est nue ; son panache, peu important, retombe vers l'intérieur.

- pour le gothique tardif (XV^e siècle), l'axe du corps est oblique, la tête, presque carrée, les pattes postérieures reposent sur une même ligne horizontale (la forme de l'écu se rapproche du carré), le corps et la queue sont "ornés" de touffes de poils, et le panache, très important, retombe vers l'extérieur. Plus les siècles passent et plus l'exubérance du dessin augmente.

Dans les années 1950, on discutait beaucoup à Compiègne sur la question de savoir si le panache devait retomber vers l'intérieur ou vers l'extérieur (ce qui est plutôt le propre du léopard). Ce débat est byzantin (pourquoi pas un panache fourchu, comme sur les piliers de l'immeuble pseudo-médiéval de la place Saint-Clément !), et le dessin peut être laissé au talent de l'artiste, même si l'on estime le dessin ancien plus élégant.

Le lion de Compiègne est semé de fleurs de lis d'or, c'est à dire qu'il a été, selon l'expression de J. Mourichon, découpé dans la bannière royale, d'où le fait que les fleurs de lis, disposées en quinconce, peuvent "défaillir" en tout ou en partie à dextre ou à sénestre, ou encore en chef et en pointe. Il est parfaitement vain de les compter et de dire qu'il y en a six. Emprunté aux étoffes, ce mode irrégulier deviendra plus rare à partir du XIV^e siècle.

IV - Une modification des émaux (métal et couleur) ?

Nous avons déjà constaté qu'en 1445, les fleurs de lis avaient pu être d'argent, mais il est probable qu'il s'agit d'une erreur de plume. On est surpris qu'un médiéviste aussi avisé que Carolus Barré (père) - peut-être médiocre héraldiste - ait pu écrire en 1939 que les émaux de Compiègne, argent et azur, aient pu être originellement le pourpre et le gris, comme la bannière de France, qui aurait été en 1610 d'un velours violet et bleu céleste (?), semé de fleurs de lis d'or³⁶. Il doit s'agir des comptes de la ville. On lit aussi dans l'*Histoire de Compiègne*³⁷, que le valet de la ville

(35) Otfried Neubecker, *Le grand livre de l'héraldique*, p. 30 et 84. M. Pastoureau, *Manuel...*, p. 139 et 193.

(36) Carolus Barré, *Les couleurs de Compiègne*.

(37) Ph. Racinet, p. 108.

(au XVI^e siècle) portait une livrée aux armes de Compiègne, “d’argent au lion de pourpre onglé et lampassé de gueules, couronné d’or et semé de fleurs de lis d’or”.

Son fils, Louis Carolus-Barré adopte le même point de vue dans une communication à la Société historique, le 8 décembre 1987 : “Les véritables couleurs de Compiègne sont le bleu violacée et le gris clair et blanc : ce sont les armes de Compiègne données par Philippe Auguste : un lion bleu sur un fond gris clair”³⁸.

Il y a plusieurs objections à cette affirmation, à supposer que la bannière du roi et les armes de Compiègne aient pu être décrites comme telles :

1 - La juxtaposition du pourpre (violet) et de l’azur (bleu) est contraire à la règle de contrariété des émaux.

2 - L’existence du pourpre n’est reconnue qu’avec réticence par les héraldistes modernes ; il pourrait s’agir d’un mélange de couleurs, variant du brun au violet. Quant au gris, il est inconnu en tant qu’email héraldique.

Une ordonnance du roi Philippe VI de 1294, citée par d’Hozier, interdit aux bourgeois de porter ni vair, ni gris, ni hermine, ni pierres précieuses, ni couronnes d’or ou d’argent. Mais il s’agit d’un texte “somp-tuaire” prohibant les vêtements trop riches. Le vair et le gris sont très proches : il ne s’agit pas d’une couleur, mais de la fourrure de l’écureuil petit-gris, cousues alternativement sur le dos, gris-bleu, et le ventre, blanc.

3 - Le bleu est dès l’origine la couleur familiale capétienne, devenue dynastique puis monarchique, puis nationale. Elle évoque aussi la Vierge (tout au moins du XII^e au XIX^e siècle), patronne du royaume³⁹.

Avant d’apparaître en bleu sur les vitraux et les miniatures du XII^e siècle, la couleur du manteau de la Vierge était d’une teinte sombre évoquant le deuil. Après 1854, il devint le blanc.

Carolus Barré n’a -t-il pas vu dans le gris ce qui était argent sali, ne serait-ce que par l’encre d’impression ?

Plus variable encore que le pourpre, on trouve parfois le gris, le bis, l’écru⁴⁰.

(38) *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, t. XXX, p. XLVIII.

(39) M. Pastoureau, *Les emblèmes*, v^o bleu.

(40) M. Pastoureau, *Traité...*, p.192.

Au lion se sont ajoutés au fil des siècles de nombreux ornements extérieurs, une devise, un drapeau.

V - Que conclure sur l'origine du lion compiégnais ?

Traversier et Guilbert au XIXe siècle, J. Mourichon, qui avait accumulé un grand nombre de notes sur l'histoire de Compiègne, précisent que la concession royale a été le fait de lettres patentes de 1218.

A. Guilbert écrit en 1845 : "Philippe Auguste confirme l'organisation de la commune de Compiègne en 1198, et une seconde fois les privilèges de ses habitants. Il leur donne un blason dont ils peuvent à juste titre s'enorgueillir : d'argent au lion d'azur...".

Sans doute n'avait-il pas vérifié de première main ses sources, car des recherches récentes effectuées par Michel Nortier, archiviste-paléographe, il résulte qu'il n'existe dans aucun des textes conservés de Philippe Auguste une trace de concession d'armoiries à un particulier ou à une ville. Quand aux "lettres patentes" de 1218, s'il existe bien un document concernant Compiègne, il ne concerne nullement ses armoiries.

"En ce qui concerne l'attribution d'armoiries par Philippe Auguste, affirmée par Graves, il n'y a absolument aucun texte. On n'a aucun acte de ce roi, authentique, accordant des armoiries à des particuliers ou à une ville. Les trois qui lui sont attribués, uniquement pour des personnes, sont des faux datant au plus tôt du XVIe siècle. Ceci dit, et compte tenu des pertes documentaires immenses, il est probable qu'il a accordé à certains de ses officiers (baillis notamment) le droit de faire figurer dans leurs armes le symbole royal par excellence : les fleurs de lis. Pour les villes, c'est beaucoup moins probable. Si le roi était intervenu, ce n'aurait été en tous cas que pour l'adjonction de ces fleurs de lis"⁴¹.

Par ailleurs M. Nortier a noté une autorisation donnée par le roi en juillet 1218 à ses bourgeois de Compiègne, d'implanter deux moulins à vent entre la ville et le bois. Peut-on raisonnablement penser que deux textes concernant la ville de Compiègne soient intervenus en 1218 ?

Si cette concession royale était confirmée; cela la mettrait au second rang par la date des villes dont les armes ont été concédées par le roi, immédiatement après Tournai (1187) et Abbeville (1217) et avant Grave-lines, dont le sceau figure un lion en 1235.

On dressera donc une liste des arguments positifs et des arguments négatifs, favorables, sinon à la concession d'armes à la ville de Compiègne par Philippe Auguste, du moins à l'évocation de la bataille de Bouvines.

(41) M. Nortier, *Lettre*, op. cit.

arguments positifs

- une tradition ancienne, précise et pérenne, remontant au moins au XVe siècle.
- Les Compiégnois ont bien participé à la bataille de Bouvines et, comme les autres communes présentes, ont fait preuve de vaillance.
- le lion de Flandre a été vaincu, et ses émaux sont modifiés.
- Le lion est semé de fleurs de lis d'or (ou d'argent), couronné d'or.
- Le Compiégnois Bernard Le Féron est anobli à Bouvines. un lion figure dans ses armes (?).
- Le roi modifie à Bouvines les armes de Mathieu de Montmorency⁴²
- Sceaux et armes diffèrent généralement⁴³

arguments négatifs

- absence de documents significatifs (M. Nortier).
- Des lettres patentes ne conviennent guère pour l'attribution d'armoiries (M. Nortier).
- Pas de mention chez les héraldistes anciens et modernes sur un évènement qui serait important, s'il était confirmé
- Rareté des armes assumptives prises sur l'ennemi (R. Mathieu).
- Rareté des concessions royales (R. Mathieu, M. Pastoureau).
- Légende du XVIe siècle (M. Pastoureau).
- Les deux modèles de sceaux utilisés par la ville aux XIIIe et XIVe siècles ne comportent aucun lion.
- Les armoiries des villes sont très peu nombreuses avant 1214.

(42) L'une de ces attributions mythiques sont les aiglettes (ou alérions) de la famille de Montmorency, dont le roi avait porté le nombre à douze, en mémoire des douze enseignes impériales conquises par Mathieu de Montmorency à Bouvines (M. Pastoureau, *Traité...*, p. 282, qui ajoute "D'une manière générale, le XVIe siècle est riche en explications qui n'ont que peu de rapports avec l'héraldique traditionnelle").

(43) Ainsi le sceau utilisé en 1197 par l'abbé de Saint-Corneille, reproduit dans *Histoire de Compiègne*, p. 66, était-il complètement différent des armes utilisées par la suite. "Du fait qu'un sceau ne présente pas d'emblème héraldique, on ne peut, en aucun cas, déduire que son possesseur n'avait pas d'armoiries" (R. Mathieu, p. 17). On a vu ci-dessus que le sceau et les armes de la ville de Meulan différaient.

Faut-il penser à l'un des successeurs de Philippe Auguste, par exemple Jean le Bon, qui y créa le franc en 1360 (suggestion de François Callais) ? On n'a que l'embarras du choix, les Capétiens ayant tous séjourné à Compiègne, parfois longuement. En attendant des découvertes plus probantes et peu vraisemblables, n'oublions pas que "les armes urbaines sont l'un des plus précieux éléments du patrimoine d'honneur municipal"⁴⁴. Le doute scientifique ne doit pas conduire la ville à abandonner ses armoiries. Sous l'Ancien Régime, chacun était libre de prendre les armes de son choix (y compris, à l'origine les fleurs de lis), sous la seule condition de ne pas "usurper" celles d'autrui. Il n'y aurait donc aucune objection à ce que Compiègne se soit attribuée elle-même des armes commémorant Bouvines (armes assumptives), peut-être à l'instigation du compiégnais Bernard Le Féron, anobli à Bouvines et revenu dans sa ville. Pour ma part, je penche en toute hypothèse pour le XIII^e siècle, siècle d'or de l'héraldique, plutôt que pour les XIV^e ou XV^e siècles, époques très troublées dans la région de Compiègne. La recherche historique moderne a en partie réhabilité la tradition orale, même si elle a été déformée. Aristide Briand écrivait : "L'histoire, c'est la légende qui se perpétue". Il avait lu Michelet, mais pas encore Marc Bloch.

Addendum

Je dois à l'obligeance d'Eric Blanchegorge, conservateur du musée Antoine Vivenel, la communication "d'une cartouche" représentant les armes de Compiègne en 1748, (fig. 4) avec au dos une mention d'approbation par les gouverneurs-attournés : "Approuvé la cartouche ci-dessous par Messieurs les gouverneurs attournés, (et semés) de la ville de Compiègne le 6 janvier 1748 / signature peu lisible (encre et aquarelle sur papier vergé avec trace de report. H. 35,9 - l. 30,5 cm. Inv. 1956⁴⁴).

a) Ce document présente l'avantage d'une homologation municipale.

b) Il est d'un très mauvais style héraldique, ce qui est courant au XVIII^e siècle. Il représente un écu estampé dessiné en noir et blanc, avec un lion couronné, cependant "lampassé" et "allumé" en rouge, qui présente la curiosité héraldique de tourner sa tête vers senestre, alors que le corps est bien dirigé vers la destre (il ne s'agit donc pas d'un lion "contourné" ou inversé).

c) Les accessoires ne sont ni les supports de sauvage, ni la couronne murale, ni la devise de la ville, mais une seconde couronne fleurdelysée de type capétien, et des rinceaux typiquement Louis XV.

(44) J.H. Willems, *Armorial français*, t. XIII, Bruxelles, 1980.



Fig. 4. Cartouche approuvé par les gouverneurs-attournés (Musée Antoine Vivenel).

Nota Bene

Cette étude est extraite de la communication faite le 1er décembre 2001, sur le thème : *Le blason, mythes et réalité (II) : Les armoiries de la ville de Compiègne (l'écu, les accessoires, la devise), Bouvines, Le tournoi de Compiègne, Les armes de Jeanne d'Arc.*

Sources

Registres des comptes de la ville de Compiègne, mss, Arch.mun. Compiègne.

Rigord (Rigordus, *Gesta Philippa Augusti* (1196-1204) et **Guillaume Le Breton**, *Chroniques*, publ. par H. François Delaborde, Société d'histoire de la France, Paris, 1882.

Bibliographie

(Les auteurs les plus importants ou les plus fiables sont indiqués en gras)

Callais (François), "L'héraldique compiégnaise" (dessin de R. Oheix, dit Mondreix), *Compiègne Notre Ville*, février 1992, n° 105.

Barré (Carolus), "Les couleurs de Compiègne", *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, t. XXII, p. 15.

Carlier (Claude) *Histoire du duché de Valois*, 1754, rééd. 1998, t. IV.

Carolus-Barré (Louis), "Compiègne sous saint Louis", *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, t. XXX, 1998, p. XLVII.

Carolus-Barré (Louis), *Études et documents sur l'Île de France et le Soissonnais, Compiègne*, 1994.

Delvigne (chanoine Jean), *L'église Saint-Jacques de Compiègne*, Beauvais, 1941.

Graves (Louis), *Précis statistique du canton de Compiègne*, 1855, vol. X, p. 120.

Guilbert (Aristide), *Histoire des villes de France*, Paris, Furne, 1845.

Louda (Jiri), *Blasons des villes d'Europe*, Prague, 1972.

Louis (Robert), *Armoiries des villes de France*, préface de Jacques Meurgey, Paris, Girard, 1949.

Matherat (Georges), *Compiègne, séjour royal et impérial*, 1960.

Meurgey de Tupigny (Jacques) ; *Armorial des provinces de France*, Paris, Besse, 1929 : publ. Pierre de La Planche, Collection de 372 bois gravés pour le roi Louis XIV (1669).

Meurgey de Tupigny (Jacques), *Bibliographie des travaux relatifs aux armoiries des provinces de France*, Paris, Besse, 1929.

Meurgey de Tupigny (Jacques), *Armorial de la Généralité de Paris dressé par Charles d'Hozier en exécution de l'édit de novembre 1696, et publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, avec une introduction et des notes de...*, Mâcon, 1965.

Mourichon (Jacques), *Compiègne au fil des siècles et des années*, Compiègne, 1973.

Neubecker (Ottfried), *Le grand livre de l'héraldique*, Paris, Bordas, 1993.

Racinet (Philippe), "ch. III-V", *Histoire de Compiègne*, éd. des Beffrois, Dunkerque, 1988

Pastoureau (R), *Les emblèmes de la France*, Paris, Bonneton, 1998.

Pastoureau (R), *Traité d'héraldique*, Paris, Picard, 1997.

Roucy (Francis de) et Cauchemé (Victor), *Les armoiries de la ville de Compiègne*, 1902. Cette brochure ne traite que du dessin des armoiries sur les édifices publics du XIXe siècle.

Traversier (Henri), *Armorial national des villes et provinces de France*, 2e série, planche 3. Notices descriptives par Léon Vaïsse, Paris, 1842-1860.

Vatout (J.), *Le château de Compiègne*, Paris, Didier, 1852.

Willems (J.H.), *Armorial français*, t. 10, fasc. 2, 1977, t. 13, Bruxelles, 1980.



Armoiries simplifiées sur le dessin de M. Bocquet, aujourd'hui en usage dans certains services municipaux.